

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 21 mai 2021	N° 2021-282

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 17h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir
de 13h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à
partir de 16h05
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à
partir de 16h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 21 mai 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission rayonnement et équipements métropolitains	N° 2021-282

Subventions 2021 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La culture constitue un élément déterminant du rayonnement des grandes agglomérations européennes, du sentiment d'appartenance de leurs habitants et de la cohésion territoriale. Dans le cadre de l'exercice de sa compétence spécifique de « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole » telle que définie par délibération n° 20110778 du 25 novembre 2011, notre établissement public soutient financièrement l'organisation de manifestations culturelles.

Ce soutien est formalisé dans le cadre des contrats de co-développement 2018-2020 entre Bordeaux Métropole et les 28 communes, adopté par délibération n°2018/247 du 27 avril 2018, et exceptionnellement reconduits à l'identique pour 2021 par délibération n°2020/0553 du 18 décembre 2020.

Bordeaux Métropole est sollicitée dans le cadre d'une subvention d'aide à l'organisation de 10 manifestations, à hauteur de 520 500 €. Consciente de l'impact considérable de la crise sanitaire sur le secteur culturel, Bordeaux Métropole renouvelle son soutien aux organisateurs et collectivités du territoire, que les programmations des manifestations 2021 soient maintenues dans leur format initial, réduites suite à de nouvelles dispositions gouvernementales et préfectorales, voire annulées.

Compte tenu des contrats de co-développement votés, il est prévu d'attribuer des subventions à hauteur de 425 500 €, charge aux structures concernées de trouver des financements complémentaires afin d'équilibrer leur budget.

Le budget de la présente délibération est constitué par les opérateurs et actions définis dans le tableau suivant :

OPERATEURS et ACTIONS	DESCRIPTION DE L'ACTION	SUBVENTION ACCORDEE PAR BM	BUDGET GLOBAL DE L'ACTION
-----------------------	-------------------------	----------------------------------	---------------------------------

<p>> LES ODYSSEES</p> <p>Ville d'Ambès</p> <p>Codev ville d'Ambès Fiche action n°C040040039</p> <p>Demande n°2021-00370 en date du 17 décembre 2020</p>	<p>> <u>Présentation de la manifestation :</u> Le festival des Odyssées est une manifestation créée en 2004, programmée fin août, autour de différentes disciplines des arts de la scène : la musique, le cirque, le théâtre, la danse... sur le site du Parc de Cantefrène à Ambès, dans un cadre naturel exceptionnel. La ligne artistique du festival propose, autour de 4 scènes, une programmation forte mêlant artistes de renommée nationale et issue de la scène locale. Le festival est un moment festif, convivial et familial fédérant de nombreuses associations de la commune.</p> <p>> <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2015 à hauteur de 10 000 € ; elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 15 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 109 200 €. Compte tenu du contrat de co-développement conclu avec la ville d'Ambès, le soutien de la Métropole s'élèvera à un montant de 10 000€.</p>	<p>10 000</p>	<p>109 200</p>
<p>> SALON DU LIVRE JEUNESSE</p> <p>Ville du Bouscat</p> <p>Codev ville du Bouscat Fiche action n° C040690049</p> <p>Demande n°2021-00356 en date du 20 novembre 2020</p>	<p>> <u>Présentation de la manifestation :</u> ème Le Bouscat a organisé la 20^{ème} édition du salon du livre jeunesse du 15 au 20 mars 2021, sur le thème des « Grands explorateurs ». De nombreuses activités sont proposées autour des livres, de la lecture, des sciences et de la musique : ateliers créatifs et numériques, lectures musicales, contes, expositions, ateliers de découverte de l'astronomie, planétarium... Ses principaux objectifs sont les suivants : - favoriser la rencontre du jeune public et des adolescents avec l'écrit et aborder l'écrit sous toutes ses formes - promouvoir le livre et la lecture - réunir tous les acteurs de la chaîne du livre et inciter les publics de la Ville, de la Métropole et de la région à les rencontrer - valoriser les créateurs du territoire, les maisons d'édition indépendantes de la Métropole et de la région proposant des lignes éditoriales originales - proposer des animations à tous les publics et notamment aux publics éloignés du livre et de la lecture et des publics empêchés. En outre, toujours dans cette volonté d'accessibilité, 16 auteurs et illustrateurs confirmés, jeunes talents de la métropole et d'ailleurs, viennent à la rencontre des élèves dans les établissements scolaires du Bouscat. Auteurs et illustrateurs feront ainsi découvrir aux enfants leur univers, retraçant leur parcours, éveillant la curiosité, transmettant leur passion du livre.</p> <p>> <u>Plan de financement :</u> Aux Codev3 et 4 (2015 à 2020), Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation à hauteur de 10 000€ par édition. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique au montant attribué depuis 2018, soit 10 000€ dans le cadre d'un budget prévisionnel de 35 800 €.</p>	<p>10 000</p>	<p>35 800</p>
<p>> LIRE EN POCHE</p> <p>Mairie de Gradignan</p> <p>CODEV ville de Gradignan Fiche action n°C041920064</p>	<p>> <u>Présentation de la manifestation :</u> Lire en poche, salon du livre entièrement gratuit, participe à la promotion du livre et de la lecture auprès de tous les publics. Il participe à l'ambition de rayonnement et de qualité de vie de Bordeaux Métropole en proposant un événement qui rassemble parmi ses visiteurs un grand nombre d'habitants de la métropole autour d'une offre</p>	<p>95 000</p>	<p>476 550</p>

<p>Demande n°2021-00430 en date du 12 février 2021</p>	<p>culturelle à la fois qualitative et populaire. L'idée fondatrice de cette manifestation est de faire découvrir ou redécouvrir les collections de livre, en mettant en avant le format poche. La 17e édition de Lire en poche se tiendra les 8, 9 et 10 octobre 2021 à Gradignan, autour du thème « Goût de lire, soif d'écrire ».</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014 (à hauteur de 100 000 € en 2014, 80 000 € en 2015 et 95 000 € depuis 2016) ; elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 95 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 476 550 €.</p>		
<p>> FETE DE L'ETE Mairie de Floirac CODEV ville de Floirac Fiche action n°C041670156 Demande n°2021-00353 en date du 12 novembre 2020</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Cet événement, qui se déroulera le 10 juillet 2021, est projeté et programmé sur le site des Etangs. Différentes formes du spectacle vivant seront proposées avec la volonté d'ouvrir au plus grand nombre l'accès au spectacle vivant. Des formes éclectiques autour des arts de la rue, concerts et autres formes déambulatoires seront accueillis sur l'ensemble du site pour favoriser la proximité avec les habitants et aller à la rencontre de nouveaux publics. Par ailleurs, un village associatif sera mis en place dans le parc du Castel, favorisant le lien social et l'intercommunalité sur la rive droite réunissant des associations locales dans une démarche de développement durable.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2020 à hauteur de 18 000 € ; elle est sollicitée cette année pour un montant identique de 18 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 31 615 €.</p>	<p>18 000</p>	<p>31 615</p>
<p>> FAB - FESTIVAL INTERNATIONAL DES ARTS DE BORDEAUX METROPOLE Festival des arts de Bordeaux CODEV ville de Bordeaux Fiche action n° C040630371 CODEV ville de Saint-Médard-en-Jalles Fiche action n°C044490122 Demande n°2021-00011 en date du 22 juin 2020</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Du 2 au 17 octobre 2021, le Festival international des arts de Bordeaux Métropole fera vibrer l'ensemble du territoire grâce à sa programmation innovante et ambitieuse dédiée aux créations artistiques contemporaines. Ce festival pluridisciplinaire mettra l'ouverture au cœur de sa dynamique : il a été imaginé comme un moment de vie décloisonné, mixte, collaboratif et attractif, co-construit avec les acteurs culturels et institutionnels du territoire, il multipliera les temps forts hors les murs et les performances en salles.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2016 (110 000 € en 2016, 114 650 € en 2017 et 160 000 € depuis 2018) ; elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 180 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 963 700 €. Compte tenu du contrat de co-développement conclu avec la ville de Bordeaux, le soutien de la Métropole s'élèvera à un montant de 160 000€.</p>	<p>160 000</p>	<p>963 700</p>

<p>> FESTIVAL FIFIB</p> <p>Association Semer le doute</p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action n° C040630480</p> <p>Demande n°2021-00350 en date du 5 novembre 2020</p>	<p>> Présentation de la manifestation : Le Festival international du film indépendant de Bordeaux, dit FIFIB, défend l'exigence et la popularité du cinéma indépendant mondial. Il a vocation à rendre compte de toutes les formes d'indépendances. Parfois décalé voire étrange, mais aussi drôle, romantique ou engagé, à l'image des films indépendants, le FIFIB poursuit son objectif de promotion de l'indépendance d'esprit, et de la liberté de création et d'innovation. Sa dixième édition se déroulera sur 7 jours, début novembre 2021.</p> <p>> Plan de financement : Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014 (30 000 € en 2014, 28 000 € en 2015, 26 600 € en 2016, 25 000 € en 2017 et 26 000 € depuis 2018) ; elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 41 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 599 500 €. Compte tenu du contrat de co-développement conclu avec la ville de Bordeaux, le soutien de la Métropole s'élèvera à un montant de 26 000€.</p>	<p>26 000</p>	<p>599 500</p>
<p>> FESTIVAL HAUTS DE GARONNE</p> <p>Musiques de nuit diffusion</p> <p>Codev ville de Bassens Fiche action n°C040320118,</p> <p>Codev ville de Cenon Fiche action n°C041190159,</p> <p>Codev ville de Floirac Fiche action n°C041670129 Et Codev ville de Lormont Fiche action n°C042490156</p> <p>Demande n° 2021-00090 en date du 9 juillet 2020</p>	<p>> Présentation de la manifestation : Développé sur le territoire de la rive droite métropolitaine, sur les communes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont, le festival des Hauts de Garonne valorise les espaces du Parc des coteaux à travers une série de concerts gratuits de musique du monde. ème La 28^{ème} édition du festival, organisée par l'association Musiques de nuit diffusion, se déroulera au cours du mois de juillet 2021 avec quatre soirées de concerts sur les quatre villes et des actions de sensibilisation (siestes musicales, projections de documentaires musicaux, workshops, rencontres...). La programmation accordera comme à son habitude une place prépondérante aux musiques du monde dans toute leur diversité permettant ainsi de (re)découvrir la culture de l'autre à travers ses musiques.</p> <p>> Plan de financement : Bordeaux Métropole, qui a soutenu cette manifestation en 2014 pour un montant de 30 000 €, en 2015 pour un montant de 25 000 €, en 2016 pour un montant de 23 750 € et en 2017 pour un montant de 22 563 € est sollicitée cette année pour un soutien financier identique au montant attribué depuis 2018, soit 25 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 180 000 €.</p>	<p>25 000</p>	<p>180 000</p>

<p>> FESTIVAL ODP</p> <p>Association ODP</p> <p>CODEV ville de Talence Fiche action n° C045220109</p> <p>Demande n°2021-00326 en date du 14 octobre 2020</p>	<p>> <u>Présentation de la manifestation :</u> Le festival ODP, festival de musique d'envergure se déroulera du 23 au 26 septembre 2021. Cette année, l'évènement favorisera la découverte de la musique par les enfants via son Festival ODP Kid's. En après-midi, le jeune public accèdera ainsi gratuitement à des concerts sur la petite scène du Festival et profitera des activités proposées au cœur du Village Festival. La manifestation sera également l'occasion de mettre en avant l'œuvre des pupilles des sapeurs-pompiers de France en réalisant de la promotion du volontariat chez les sapeurs-pompiers et en enseignant les gestes de premiers secours aux victimes d'accident.</p> <p>> <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation à hauteur de 40 000€ depuis 2018. Elle est sollicitée cette année pour un soutien d'un montant de 100 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 686 666 €. Compte tenu du contrat de co-développement conclu avec la ville de Talence, le soutien de la Métropole s'élèvera à un montant de 40 000€.</p>	<p>40 000</p>	<p>686 666</p>
<p>> MEDIEVALES DE BOULIAC</p> <p>Association Amanieu de Bouliac</p> <p>Codev ville de Bouliac Fiche action n° C040650032</p> <p>Demande n°2021-00349 en date du 5 novembre 2020</p>	<p>> <u>Présentation de la manifestation :</u> Depuis 1999, les Médiévales représentent un évènement majeur ayant pour objectif de permettre au public de découvrir les réalités du Moyen-Âge de manière interactive par le biais de la musique, des outils, des costumes, de la gastronomie, des spectacles vivants, des ateliers, des initiations et des démonstrations. Tout est mis en place pour que le public s'intéresse et s'imprègne de cette période, avec la complicité de compagnies d'animation choisies pour leur qualité et la diversité de leurs prestations. La manifestation se déroulera les 11 et 12 septembre 2021.</p> <p>> <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014 pour un montant annuel de 6 500 € ; elle est sollicitée cette année pour un nouveau soutien financier de 6 500 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 65 650 €.</p>	<p>6 500</p>	<p>65 650</p>
<p>> FESTIVAL RELACHE</p> <p>Association de Défense de musique alternative en Aquitaine</p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action n° C040630481</p> <p>Demande n°2021-00309 en date du 9 septembre 2020</p>	<p>> <u>Présentation de la manifestation :</u> Relâche propose de fin mai à septembre 2021, l'organisation de concerts, bals et après-midi autour de la musique soul et blues dans l'espace public. Les objectifs sont multiples : - soutenir des groupes émergents, - insérer socialement et/ou professionnellement son équipe et ses artistes, - sensibiliser les jeunes aux musiques actuelles et leurs enjeux.</p> <p>> <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient ce projet depuis 2015 à hauteur de 35 000 € en 2015 et 2016, 40 000 € en 2017, puis à nouveau 35 000€ depuis 2019. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 35 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 566 650 €.</p>	<p>35 000</p>	<p>566 650</p>

<u>Nombre d'opérateurs :</u>	<u>Total des subventions accordées par Bordeaux Métropole au titre de la présente délibération :</u>
10	425 500 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la Métropole »,

VU la délibération n°2018/247 du 27 avril 2018 relative aux contrats de co-développements 2018-2020,

VU la délibération n°2020/0553 du 18 décembre 2020 relative à la reconduction exceptionnelle en 2021 du soutien aux manifestations culturelles inscrites aux contrats de co-développements 2018-2020,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU les dossiers déposés par les opérateurs,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les manifestations précitées relèvent de la catégorie « événement d'agglomération » inscrite dans la délibération n°2011/0778 et relèvent d'autre part des contrats de codéveloppement conclus entre notre établissement et les 28 communes de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1: D'attribuer aux structures mentionnées ci-dessus les subventions correspondantes.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer toutes les conventions relatives aux règlements des subventions précitées.

Article 3 : D'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2021, chapitre 65, articles 65748 et 657341, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MAI 2021	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Brigitte BLOCH
PUBLIÉ LE : 31 MAI 2021	